



**“Participer au vote du 18 janvier,  
s’exprimer c’est décider”**

**Nous avons besoin de TOUTES vos voix  
Votez pour la liste UNSA/SNAPCC**

## ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DU 18 JANVIER 2011

### ■ Pourquoi voter ?

Pour que vos représentants puissent :

- > défendre les intérêts collectifs et individuels en cette période de réforme ;
- > être légitimes et crédibles face à la Direction Générale et aux Élus ;
- > dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas.

### ■ Pour qui voter ?

Votez Unsa – Snapcc, c’est faire le choix d’une équipe :

- > **unie**, qui a su rassembler des collaborateurs syndiqués ou sympathisants ;
- > **portée** par des **valeurs** communes : *engagement, solidarité et pluralité* ;
- > **enrichie** de nouvelles compétences et sensibilités ;
- > **expérimentée** et formée à la négociation ;
- > **fédératrice**, qui est à l’origine de la création du groupe régional des Représentants du Personnel et des Délégués Syndicaux pour travailler sur la Réforme des CCI.

### ■ Nos engagements

- > Défendre les intérêts collectifs et individuels :
  - accompagner les salariés auprès des responsables hiérarchiques ou de la DRH ;
  - être acteurs dans la mise en place de la réforme ;
  - s’appuyer sur l’expertise juridique du syndicat.
- > Animer le Comité Culture et Loisirs :
  - proposer des activités culturelles, sportives, ludiques en respectant une répartition la plus équitable possible ;
  - rechercher des activités novatrices permettant aux salariés de mieux se connaître ;
  - choisir des prestataires proches de nos valeurs.

### ■ Pourquoi une liste syndicale UNSA CCI ?

La nouvelle loi sur la représentativité syndicale de 2008 a des conséquences directes sur les prérogatives des syndicats à siéger en CPN. Ils conserveront ou prendront place à la table des négociations s’ils peuvent se prévaloir d’un nombre de voix suffisant obtenues sous leur bannière (10% des bulletins valablement exprimés en local et 8% en national).

Ce sont bien ces syndicats qui **apposeront ou non** leur signature quand la Tutelle et l’ACFCI s’attaqueront au statut. La bataille va être “féroce” et seuls les syndicats sont mandatés pour nous défendre au niveau national.

À ce jour, seuls l’**UNSA CCI** et la CFDT sont habilités à négocier avec la Tutelle et l’ACFCI. Nous avons choisi de nous rassembler autour de l’**UNSA CCI**.

### ■ Pourquoi l’UNSA CCI ?

L’UNSA CCI ce sont 300 délégués syndicaux et Représentants du Personnel, au niveau national, qui représentent une force collective vitale pour lutter contre l’ACFCI et la Tutelle. L’UNSA CCI est un syndicat :

- > **Indépendant** : il est autonome dans ses actes et ses idées. Il ne doit de compte qu’aux salariés qu’il représente.
- > **Efficace** : il est une force constante de propositions dans le dialogue social. Il se veut le garant des droits des salariés. Sa forte représentativité fait de lui un interlocuteur reconnu, respecté et écouté dans les négociations.
- > **Majoritaire** : il est représentatif de l’ensemble du personnel sans distinction de métiers, fonctions, statuts. Il est présent dans les CCI et CRCI (France et DOM-TOM).

## FAITES-NOUS CONFIANCE !



Christine  
CHASTANG  
Direction  
du commerce  
des services  
à la personne  
et du tourisme



Bernadette  
VENET  
Direction  
des services  
aux entreprises



Dominique  
BLONDEAU  
Direction  
des services  
aux entreprises



Pascale  
LE CACHEUX  
Musée des  
Tissus et des  
arts décoratifs



Jacqueline  
NGUYEN  
Direction  
communication



Magali  
FROEHLI  
Direction  
générale



Brigitte  
CHENE  
CCI formation



Karen  
AULEN  
Direction  
des services  
aux entreprises



Laetitia  
LOPEZ  
CCI formation



Cédric  
GAUTIN  
Direction  
administrative